



Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans

3491, chemin Royal

Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3S0

Téléphone : (418) 829-3100

Télécopieur : (418) 829-1004

Internet : www.msffio.ca

Courriel : info@msffio.ca

Affaires municipales

Administration municipale

En raison de la situation sanitaire particulière des dernières semaines, le conseil a limité la séance d'octobre aux seules résolutions administratives. Plusieurs projets de règlements seront à l'ordre du jour des prochains mois dès que la situation pourra redevenir plus normale.

Covid-19

Dans cette optique, le conseil municipal a décidé de fermer au public le centre le Sillon et la Mairie le 5 octobre 2020. Toutefois, nous demeurons en poste pour nous assurer que les services municipaux soient quand même disponibles pour vous. Évidemment, une grande place est faite aux communications électroniques. Dans ce contexte, le site Internet (*msffio.ca*) et la page Facebook (*accessible par un lien sur le site Internet*) sont des moyens sûrs de rester informés. Il est à souligner qu'une boîte de courrier est disponible près de la porte d'entrée de la Mairie pour vous permettre de nous faire parvenir vos documents.

Il me reste à vous indiquer que les séances prévues le 2 novembre prochain dès 20 h se tiendront par un moyen et un lieu à déterminer compte tenu de la situation sanitaire actuelle. Toutefois, le déroulement de la soirée débutera par la séance ordinaire du conseil et se terminera avec la séance extraordinaire ayant pour objet l'adoption du Plan triennal d'immobilisations 2021-2022-2023.

Marco Langlois, DMA

Directeur général/secrétaire-trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Marco Langlois de la susdite municipalité,

Séance extraordinaire sur le plan triennal d'immobilisations
2021-2022-2023

Qu'une séance extraordinaire sur le plan triennal 2021-2022-2023 se tiendra par un moyen et un lieu à déterminer Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ;

Que cette séance extraordinaire débutera dès la levée de la séance ordinaire de novembre, **le lundi 2 novembre 2020** ;

Que les points suivants seront à l'ordre du jour :

Projet d'ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption du plan triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 ;
3. Période de questions ;
 - Les délibérations et la période de questions de cette séance porteront exclusivement sur le plan triennal d'immobilisations.
4. Levée de la séance

Donné à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce treizième jour d'octobre deux mille vingt.

Marco Langlois, DMA
Directeur général/secrétaire-trésorier